

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Session du **3^{ème} trimestre 2023**

Séance du **04 septembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le quatre septembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de SILLINGY, dûment convoqué le vingt-huit août, s'est réuni en session ordinaire à la salle d'animation au Chef-Lieu, sous la présidence de Monsieur Yvan SONNERAT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 29

Secrétaire de séance : Guy PONTAROLLO

	Présent	Absent	Pouvoir donné à		Présent	Absent	Pouvoir donné à
Yvan SONNERAT	X			Liliane BORTOLUZZI	X		
Karine FALCONNAT	X			Isabelle RAVIER	X		
Ludovic MONDONGO	X			Isabelle DUMONT	X		
Fabienne DREME	X			Jérôme CHAMOSSET	X		
Guy PONTAROLLO	X			Nathalie DAVIET	X		
Carole BERNIGAUD	X			Guillemette SCHALBURG			Liliane BORTOLUZZI
Eric FRULLINO	X			Vanessa LEBAILLY		X	
Yolande BAUDIN	X			Grégoire BALLANSAT			Ludovic MONDONGO
Philippe LANGANNE			Guy PONTAROLLO	Luc DUBOIS	X		
Gérard FLUTTAZ	X			Jean-Marc STEDILE	X		
Jean-Claude PERCEVAL	X			Sophie FORNUTO	X		
Christine PEPIN			Yolande BAUDIN	Séverine CARTIER			Luc DUBOIS
Alain GIMENEZ	X			Corinne BRUCHE			Sophie FORNUTO
Roger DALLEVET	X			David DEVULDER			Jean-Marc STEDILE
Pierre AGERON	X						

Délibération	N°2023-071	CONVENTION D'ENTRETIEN ET FINANCIERE – CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-SAVOIE – GIRATOIRE ROUTE DE CLERMONT/ROUTE DE THUSY
--------------	------------	--

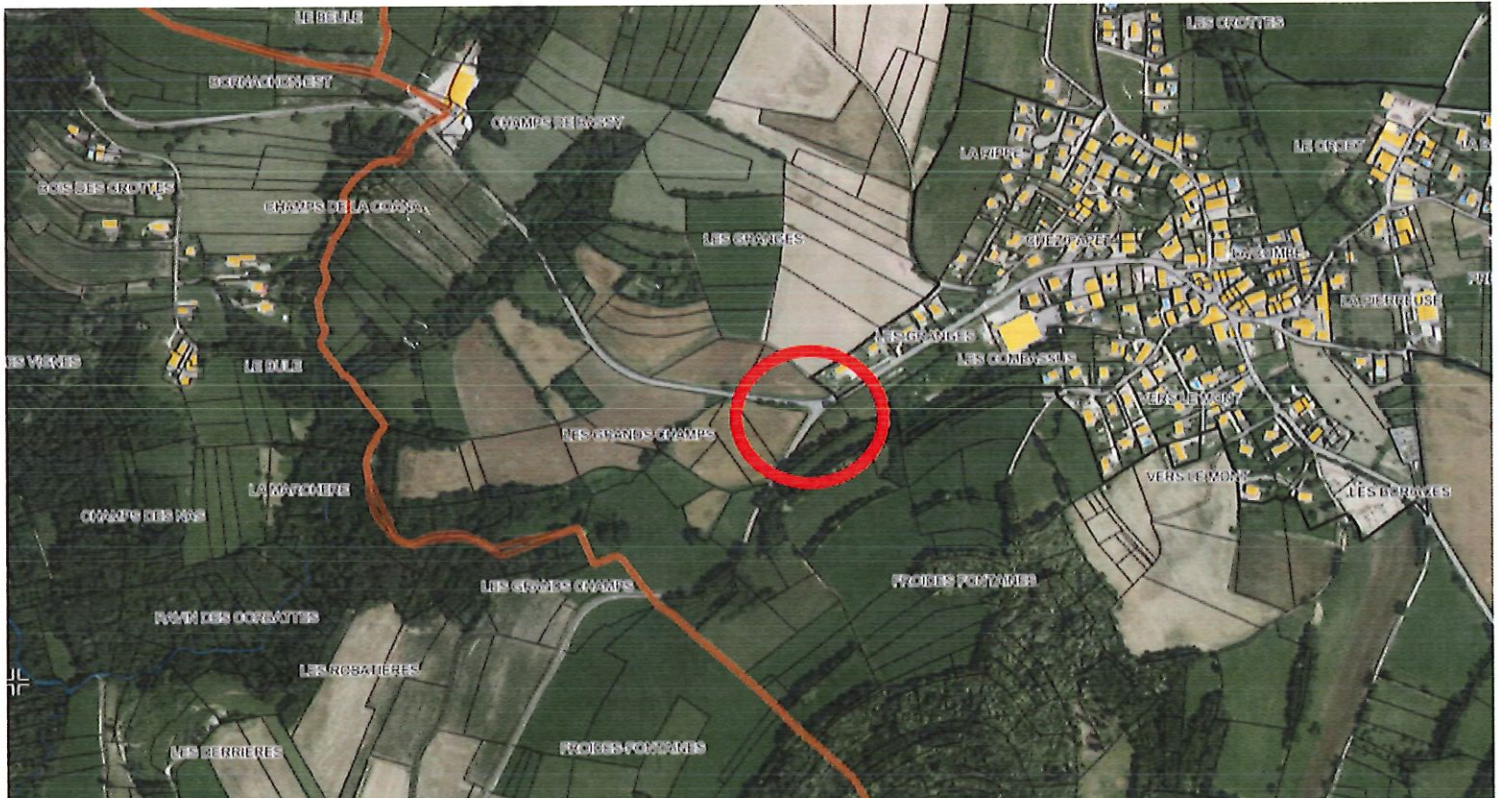
VU le Code général des collectivités territoriales (CGGT),
VU le projet de convention à intervenir,
ENTENDU le rapport de M. le Maire, selon lequel :

La commune a déposé un dossier pour un projet d'aménagement d'un giratoire à l'intersection de la route de Clermont et de la route de Thusy, sur les RD 17 et RD 38. Le Conseil Départemental de la Haute-Savoie a rendu un avis favorable.

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Délibération	N°2023-071	CONVENTION D'ENTRETIEN ET FINANCIERE – CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-SAVOIE – GIRATOIRE ROUTE DE CLERMONT/ROUTE DE THUSY
--------------	------------	--



Selon les règles de financement en vigueur pour les aménagements des routes départementales en traversée d'agglomération, la participation prévisionnelle du Département a été fixée comme suit :

- 50 000 € HT pour les réfections d'enrobés
- 50 000 € HT pour les travaux d'amélioration de sécurité

Afin de définir les modalités techniques et administratives liés à la réalisation de cet aménagement, un projet de convention d'autorisation de voirie, de financement et d'entretien doit être approuvé par les deux parties.

Objet de la convention :

La convention proposée par le Conseil Départemental vise à préciser :

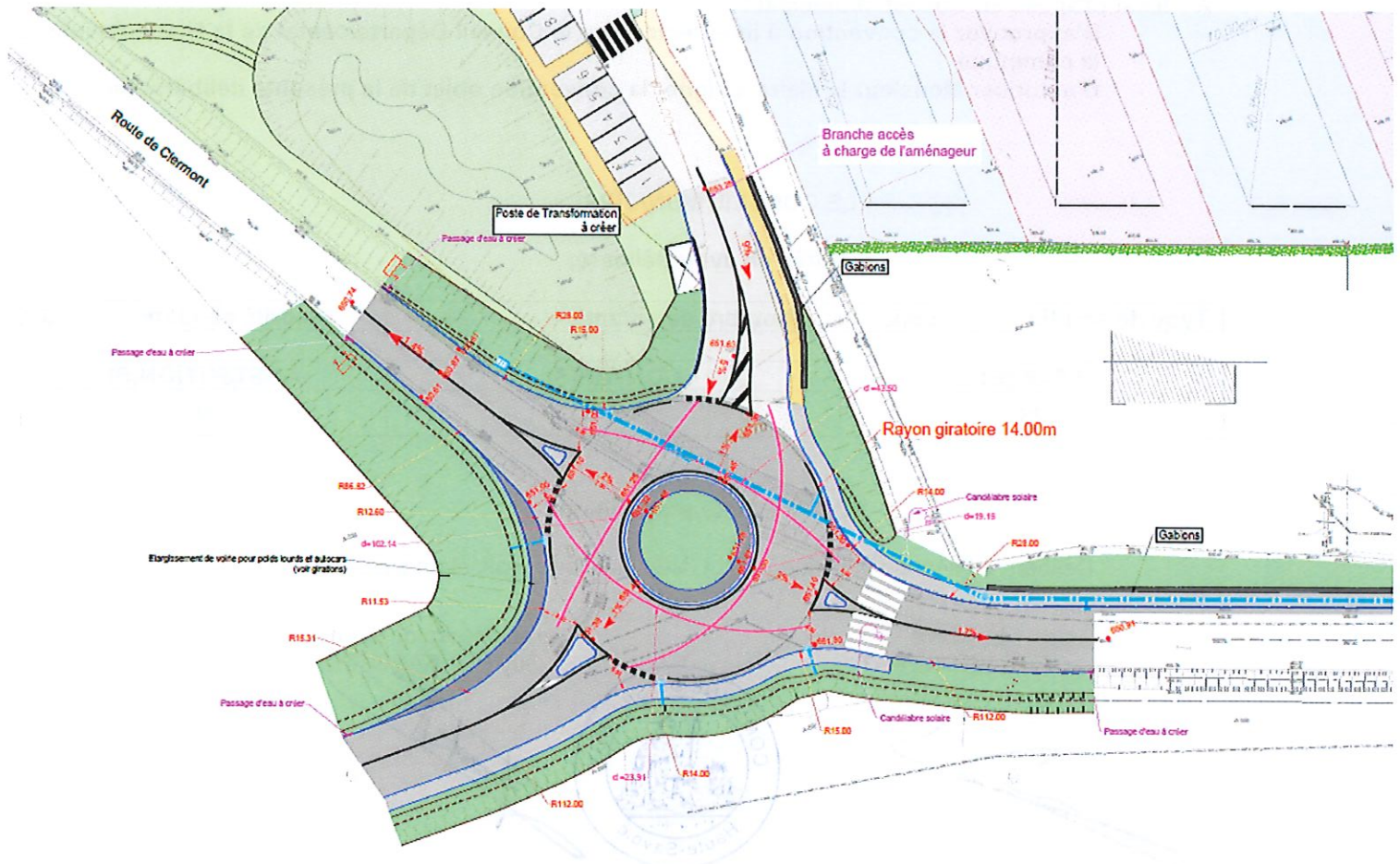
- Les caractéristiques de l'ouvrage à réaliser et son financement
- Déterminer qui en assure la maîtrise d'ouvrage
- Répartir les charges d'entretien et d'exploitation lors de la mise en service

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Délibération	N°2023-071	CONVENTION D'ENTRETIEN ET FINANCIERE – CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-SAVOIE – GIRATOIRE ROUTE DE CLERMONT/ROUTE DE THUSY
--------------	------------	--

Consistance des travaux :



La maîtrise d'ouvrage et les acquisitions foncières seront assurées par la commune.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 599 688,36 € TTC soit 499 740,30 € HT.

La répartition des dépenses d'entretien et d'exploitation seront réparties selon les modalités prévues dans la convention (cf. pages 5 et 6 du projet de convention).



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Délibération	N°2023-071	CONVENTION D'ENTRETIEN ET FINANCIERE – CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-SAVOIE – GIRATOIRE ROUTE DE CLERMONT/ROUTE DE THUSY
--------------	------------	--

- Il est proposé au Conseil municipal :
- D'approuver la convention à intervenir entre le Conseil Départemental de la Haute-Savoie et la commune
 - D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention objet de la présente délibération

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Type de scrutin :	Public	Nombre de votants	28	Majorité absolue	15
	POUR(S)	CONTRE(S)		ABSTENTION(S)	
	28	0		0	

ADOpte cette proposition.

Délibéré en séance publique, à SILLINGY, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Yvan SONNERAT.

Le secrétaire de séance,
Guy PONTAROLLO.



Délibération exécutoire compte tenu :

De sa transmission en Préfecture le : 05/09/2023

De sa mise en ligne le : 06/09/2023

